

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



[facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE)



[https://twitter.com/cftc\\_fae](https://twitter.com/cftc_fae)

**N° 424 – 30 mai 2017**

## **La CFTC rencontre le Ministre en charge de la Fonction publique : GERALD DARMANIN**

Rencontre avec le ministre Gérald DARMANIN et la délégation CFTC Fonction publique le 30 mai 2017 à 9h.

La délégation CFTC était composée de Denis Lefebvre (coordinateur CFTC) pour la FAE, de Christian CUMIN pour l'Hospitalière et de Philippe POTTIER et Alban REVERDY pour les Territoriaux.

Le ministre Gérald DARMANIN était assisté de Laurent VERCRUYSSSE en charge de la Fonction publique et de Thierry LEGOFF (DGAFP).

La délégation a été reçue pendant près d'une heure et les sujets de discussion ne manquaient pas.

Le Ministre a d'abord rappelé les enjeux de ces rencontres en bilatérale :

- Partager l'information entre ministères et organisations syndicales,
- Travailler ensemble sur la modernisation de la Fonction publique,
- Aménager les territoires en termes de services publics,
- Faire remonter les problématiques locales du terrain vers le ministère,
- Plusieurs réunions bilatérales seront initiées avant le 14 juillet.

Denis LEFEBVRE chef de file de la délégation CFTC, après les remerciements d'usage demande au ministre quelques précisions concernant le programme du Président Macron en particulier :

1. Le pouvoir d'achat, la revalorisation du point d'indice, le PPCR,
2. La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires,
3. Les régimes de retraite des fonctionnaires,
4. L'incidence de l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires.

## Réponse du ministre sur ces différents points :

1. Le protocole PPCR sera maintenu et sera discuté avec les OS. **Il ne devrait pas y avoir d'augmentation supplémentaire de la valeur du point d'indice pour 2017 en plus du 0,6% déjà attribué en février 2017.**

A noter que le ministre confirme que cette augmentation 2017 n'avait pas été budgétée par le précédent gouvernement et qu'il faut avant toute autre chose remettre cette ligne budgétaire dans les comptes de l'Etat.

Un rendez-vous salarial est prévu en 2017 sans pour autant avoir des précisions sur le contenu.

2. La réduction de 120 000 postes de fonctionnaires en particulier à l'Etat (50 000) et à la territoriale (70 000) n'est pas un objectif en soi et dépendra beaucoup de la modernisation de nos services publics et de l'état des finances de l'Etat.

Il faut d'abord s'accorder sur un diagnostic partagé et travailler le sujet en toute transparence avec les OS.

3. Les régimes de retraite ne sont pas la priorité du gouvernement (loi travail et code du travail d'abord).

C'est bien une réforme globale de tous les régimes de retraite privé et public qui sera engagée et pas seulement pour la FP.

4. L'augmentation de la CSG devra aussi bénéficier aux fonctionnaires sous forme d'un abattement afin d'obtenir le même effet positif que le secteur privé au bas de la fiche de paie.

C'est avant le 14 juillet que le Ministre proposera aux organisations syndicales un nouvel agenda social.